

Année 1837

1

MARCHÉS, Commission

Rapports

MARCHE NEUF; Place Jacques-Cartier.

1808

Construction du Marché Neuf, c'est-à-dire d'un
abri pour 40 étaux.

1821

1837

1846

Addition d'une remise pour les viandes salées.

Démolition demandée de ladite remise.

Désaffectation du Marché Neuf, le 2 janvier 1847.

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
ez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard,

L'ARCHIVISTE

If you give away the
document, please ad-
vise, without delay
the

ARCHIVIST

Annee 1837

1

Marché, Commission

Rapports

4 Janv -
Disaffection du Marché Neuf.

Whereas The New Market Hall
erected in the East Ward of the City; and
bounded as follows, to wit, on the North East
by Bonsecours Street, on the South East by
Commeprons Street on the North West by
St. Paul Street, and on the South by a Street
 lately opened and not yet named, will
be ready to be opened to the Public on
Monday the fourth day of January now
next; and it is expedient to establish the
same and abolish the Market tents
known and designated as the New
Market in the said East Ward of the
City.

The Mayor Aldermen and
Citizens of the City of Montreal duly
assembled in Council, at the City Hall
in the City of Montreal.

To Observe and Enact.

And it is hereby Ordained and
Enacted.

Section 1 That from and after ~~the~~ Saturday the
2^d day of the Month of January now next,
The Market place, in the East Ward
of

of this said City, hitherto known and designated as "the New Market", shall be abolished; and the site thereof shall be converted into, and he and remain, a public highway, avenue or promenade to be known and called,

Section 2.

And be it enacted, that from and after Monday the fourth day of January now next, to wit January 1847, the Building, hereinafter, in the preamble of this By-law, particularly described, as bounded on the N. E. by Bonsecours Street, on the South East by Commissioners Street, on the N. W. by St Paul Street and on the South by a Street lately opened and not yet named, and the ground attached, and surrounding the said Building, between the Streets above named, shall be, and continue a public Market House and Market place, in and for the said City of Montreal; and at such, shall be ~~known~~ designated

*inclusive

The

Market ~~Place~~
Place ~~du~~ ~~Marché~~

and ~~of~~ of the said City.

Section 3. And be it enacted, that all rules, regulations and orders of Council, and all and every the Sections of the Bylaw of the Council of the said City of Montreal N^o 26 intituled "Bylaw for the better government, of the Public Markets and Market places in the said City, and to increase the Revenue therefrom" which relate, apply to, govern, regulate or in any way concern, the said New Market of the said City, or the Clerk thereof, from Section N^o 1 of the said Bylaw to Section N^o 57 thereof inclusive, save and except the Sections Numbers 24, 30 and 31 of the said Bylaw shall, from and after the said 4 day of January next, be extended and applied to the said Market and to the Clerk thereof, and shall be in as full force and operation and have as much effect on the said Market, and with the

clerk

Clerk thereof, as of the said several Rules
Regulations and Orders, and all and every
the said Sections of the said Bylaw, - save
and except the aforesaid Sections Nos 21, 30 & 31
had been made framed and passed expressly
for and in relation to the said

Market, and the said Clerk thereof; and all
and every the duties rates and Taxes now
imposed levied and collected on the said
New Market, under and by virtue of the
said Rules Regulations or Orders, or of the
said Bylaw, shall be and the same are
hereby ordered and ordained to be hereafter
from and after the said fourth day of January
now next inclusive, and from ~~thenceforth~~
imposed levied and collected on the said

Market of the said City,
in the like form and manner that the
same, now are and heretofore have been
imposed levied and collected on the
said New Market of the said City.

Item 4 And be it enacted, That on Monday the
 28th day of December ~~1847~~, the Butchers
 Stalls in the said Market be let
 by public Auction from the first day of January ~~1847~~
~~1847~~ till the 1 day of May 1848; and
 thence after that the said Stalls be let
 annually ^{for twelve months} from the first day of May
 in each year; and that immediately
 after each sale of the said Stalls that
 written leases of them be executed in whole
 leases to shall be conditioned, among other
 things, that the leases and each of them,
 shall comply with the rules regulations
 and Bylaws legally established for the
 government of the said Market; and that
 the said leases shall not underlet the said
 Stalls, or any part thereof, nor permit the
 same, or any part thereof, to be occupied
 by any other person, without the written
 consent of the Market Committee, under
 a penalty of forfeiting their respective
 Stalls and leases.

Bylaw

To abolish the New
Market
~~Market~~ to establish
to Regulate
the City Market
of the City

~~Bylaw~~

Année 1837

Ward's Commission
Rapport

POUR RAPPORT
ET DOSSIER

VOIR 46/18 et 46/15
Historique

1839 année

1

MARCHÉS, Commission

Rapports

MARCHE PRES DE VILLE

1839 On demande le rappel de la loi établissant le
marché dit "prés de ville"

1
200

1839 annu

1

Marché Commission

Rapports

1839 Année

Marché Commission
Rapport

POUR RAPPORT
ET DOSSIER
VOIR 461.14
Historique

Année 1840

1

MARCHES, Commission

Rapports

MARCHES PUBLICS; Relevés divers.

1840 Relevés de réparations à effectuer aux marchés
etc publics de la Ville; états financiers, rapports
généraux d'inspecteurs, etc.

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sez de ce document
veuillez en prévenir
le dépositaire.

— VISTE

If you give away the
document, please ad-
vise, without delay
the

ARCHIVIST

Année 1840

- /

Marchés, Commissions
Rapport.

POUR RAPPORT
ET DOSSIER

VOIR 460-A-1 et 460-A-2
Historiques

1840
Marchés
Commerciaux
Rapport

ETAUX PRIVES DE BOUCHERS

1874 - 24 juin

Les bouchers du Marché St-Jacques se plaignent de la concurrence qui s'exerce à leur détriment dans le voisinage dudit marché.

Ces concurrents devraient être notifiés de se "reculer sachant qu'ils ne sont pas conformés à la Loi passée par l'honorable Conseil le 5 juin courant"

1874 - 1 juin.

Le projet de règlement tel que préparé par le Contentieux est soumis au Conseil. La distance est portée en définitive à 500 verges.

1874 - 5 juin.

Le projet de règlement revient au Conseil municipal qui l'adopte en 3^{ème} lecture. C'est le règlement 73 en vertu duquel l'impôt est fait à \$200 pour chaque étal lequel devra être distant de 500 verges de tout marché public de la ville.

1874 - 16 mars (adopté le 27 avril)

La Commission des Marchés invite le Conseil municipal à réduire de \$500 à \$200 l'impôt annuel sur tout étal de boucher à Montréal. La Commission est d'avis que cet impôt ne devrait pas se faire inférieur à \$200 en des circonstances où il est question d'établir à Montréal des Abattoirs ainsi que d'introduire un système d'inspection de la viande.

1874 - 1 avril.

Le Sontentieux est prié de préparer un projet de règlement sur le sujet précité. L'impôt sera de \$200 et la distance entre chaque étal réduite à 300 verges.

1874 - 23 janvier

La Commission des Marchés prie le Conseil municipal de réduire de \$500. à \$250. l'impôt fixé sur les étaux privés de bouchers.

La Commission invite aussi le Conseil municipal à réduire de 500 à 300 verges la distance dont il est fait mention au dit règlement.

1873 - 7 novembre

La Commission des Marchés recommande que
soit réduite à \$300.00 la taxe de \$500.00 im-
posée sur les étaux privés de bouchers.

1873 - septembre

Requête - Des citoyens trouvent vexatoire
la taxe annuelle de \$500. que le Conseil muni-
cipal a imposée sur les étaux privés de bouchers.

1872 - avril

Inspection recommandée de la viande vendue au détail, hors des marchés publics, et par les bouchers, qui en assez bon nombre, ont obtenu le permis d'ouvrir des étaux privés.

La Commission des Marchés recommande la nomination d'un ou plusieurs inspecteurs pour exécuter ce travail.

1871 - 27 janvier

La Commission des Marchés exprime l'avis que l'impôt de \$500. prélevable par la Ville pour l'émission de tout permis d'exploiter un étal privé pour vente de viande au détail ne devrait pas être réduit à la somme de \$100. ainsi qu'en font la demande certains contribuables.

1861 - 16 octobre

La Commission des Marchés rappelle le fait que certains marchés publics sont en voie de construction et qu'il n'y a pas lieu, pour cause, d'émettre des permis pour l'établissement d'étaux privés de bouchers.

1861 - 1 octobre

Protêt notarié servi à la Ville de Montréal
à la demande des bouchers des marchés publics de
la Ville.

On y déclare qu'environ 70 bouchers font il-
légalement et impunément le commerce de la viande
en dehors des marchés publics à Montréal et on
somme les Autorités municipales de voir à mettre
fin à ces abus.

1861 - 21 septembre

Les bouchers du marché Bonsecours dénoncent un citoyen du nom d'Adolphe Meunier qui "vend sans se gêner du boeuf" rue de la Visitation et ce en contravention aux dispositions du règlement municipal no: 219.

1860 - 3 juillet

M. Alexis Ratelle demande le permis d'ouvrir un étal de boucherie dans le faubourg québec mais la Commission des Marchés recommande au Conseil municipal de ne pas accéder à cette demande.

1859 - 22 septembre

La Commission des Marchés recommande l'octroi d'un permis à M. Jean-Bte-Bignon boucher de vieille date établi rue de la Montagne, et ce, en attendant la construction d'un marché dans cette partie de la ville.

Mais cette décision ayant soulevé des protestations nombreuses de la part des bouchers des marchés publics, la Commission des Marchés revient sur sa décision le 2 décembre 1859 et sur sa recommandation la Commission des Finances prie le Conseil municipal de voter un crédit de \$265.00 pour la construction d'un marché temporaire, rue de la Montagne où M. Bignon pourrait obtenir l'un des quatre étaux que l'on se propose d'établir à cet endroit en attendant que se construise le marché Saint-Antoine.

1858 - 19 mai

La Commission des Marchés se prononce contre la suppression de la clause 26 du règlement 196 où il est fait distinction entre la vente du lard et celle du boeuf, du mouton et du veau.

1857 - 19 décembre

Les "grocers des faubourgs" paraît-il, se permettent de faire le commerce de la viande en plus de celui de l'épicerie. Ce qui va à l'encontre des règlements municipaux et aussi ce dont se plaignent les bouchers et charcutiers du marché Saint-Laurent.

1857 - 23 janvier

Les aubergistes font paraît-il le commerce de la viande dans les quartiers Ste-Anne et St-Antoine et ce au grand détriment des bouchers du Marché Sainte-Anne qui se plaignent amèrement de cette concurrence déloyale "a crying evil of most serious character".

1854 - 26 octobre

"Dans sa sagesse" la Corporation a prohibé la vente au détail de la viande dans les faubourgs. Mais, M. George Benette, qui est invalide, supplie le Conseil de Ville de lui continuer ses faveurs en lui permettant de vendre de la viande à son domicile tout en lui "faisant payer une licence bien minime ou point du tout".

1852 - 12 mai

M. Élément Morin prie le Conseil municipal de lui faire remise de l'impôt de £ 15 qu'il a versé à la Ville pour permis d'exploitation d'un étal privé de boucherie, attendu que la Ville lui défend depuis le 1er mai de continuer un commerce qu'il n'exerce que depuis 6 mois.

1852 - 24 mars

Certains bouchers (sans doute locataires d'étaux aux marchés publics) auraient paraît-il présenté au Conseil municipal une requête ayant pour objet la disparition des étaux privés de bouchers dans les faubourgs.

C'est ce qu'on déplore aux lignes d'une requête où demande est faite au Conseil municipal d'accorder à un boucher du nom d'Antoine Froment, le permis de continuer son négoce, rue Lagauchetière, dans le quartier Ste-Marie.

"L'hiver dernier, rappelle-t-on, plusieurs familles furent fournies de viande par M. Ant. Froment, et sans ce dernier il en aurait résulté de grandes misères".

La Commission des Marchés se prononce contre l'octroi de ce permis attendu qu'à son avis, ainsi qu'elle l'exprimait dans un rapport de date récente au Conseil municipal, le commerce de la viande ne devrait pas s'exercer hors des marchés publics et qu'en conséquence il faudrait supprimer tout permis d'exploiter les étaux privés de bouchers.

1850 - 16 octobre

M. George Bennet, prie le Conseil municipal de lui accorder gratuitement , à cause de son état d'invalidité, le permis de vendre de la viande à son domicile.

1849 - 10 septembre

Des citoyens exposent les raisons pour lesquelles ils voudraient voir diminuer de £ 15 à £ 5 l'impôt percevable par la Ville pour l'émission de permis d'exploitation d'étaux privés de boucherie, (Règlement municipal no: 206 adopté le 30 octobre 1848).

L'imposition de cette taxe frappe en particulier les petits négociants qui tirent leur existence d'un commerce de détail qui ne fait pas concurrence aux locataires des marchés publics et qui ne s'exerce que parmi les gens de la classe pauvre.

On rappelle qu'à Québec, l'impôt prélevé pour les mêmes fins s'élève qu'à £ 2.

La Commission des Marchés rappelle que la taxe de £ 15 a été imposée à la demande expresse des bouchers locataires des marchés publics et pour la protection de leur commerce. Ceux-ci n'ont accepté de louer leurs étaux que sur promesse formelle qu'aucune concurrence ne leur serait faite hors des marchés publics de la Ville.

La Commission ne peut recommander que la taxe soit abaissée à £ 5.

1849 -

M. Louis Versailles prie les autorités municipales de lui accorder gratuitement le permis de continuer à exploiter chez lui un étal de boucher.

M. Versailles est infirme et dans son malheur il supplie le Conseil municipal de le maintenir dans l'exercice de sa "profession" car dit-il: "mes infirmités m'ayant abattu il ne me reste plus qu'à m'adresser à ma Nation".

Les pères conscrits se refusent à se rendre à ses supplications.

1849 - 8 janvier

La Commission des Marchés suggère au Conseil municipal d'attendre la date d'émission des nouveaux baux pour voir à modifier s'il y a lieu la clause 26 du règlement no: 196 où s'établit la distinction entre le privilège de vendre le boeuf et celui de vendre le lard aux deux marchés publics de la Ville.

Voir aussi le rapport de la Commission des Marchés daté le 14 mai 1858.

1847 - 2 novembre

Les contribuables du quartier St-Jacques exposent les multiples raisons pour lesquelles ils trouveraient profitable de voir le Conseil municipal permettre l'établissement d'étaux privés de bouchers par toute la Ville.

La Commission des Marchés s'oppose à cette demande en alléguant le fait que telle mesure nuirait au développement du commerce des viandes dans les marchés publics sans compter que ceux-ci verraient leurs revenus diminuer d'autant.

1847 - 1 mai

Pour mettre fin à la spéculation qui s'exerce sur la vente des animaux vivants, à Montréal, on demande au Conseil municipal de modifier le règlement municipal de manière à ce que la vente commence à midi au lieu de 10 heures de l'avant-midi.

1844 - 25 novembre

Louis Versailles prie le Conseil de lui renouveler le permis qu'il détient depuis 12 ans de vendre du bœuf dans l'étal privé qu'il possède rue Saint-Laurent, entre les rues Dorchester et Sainte-Catherine.

1842 - 18 octobre

Les bouchers du Marché Neuf (Place Jacques-Cartier) et ceux du marché Ste-Anne se plaignent de la concurrence qui leur est faite injustement aux abords immédiats des marchés publics, par les cultivateurs et tout à la fois dans les faubourgs par des bouchers faisant commerce de la viande dans des étaux privés.

1841 - 22 février

On demande la nomination d'un inspecteur des viandes.

1840 sept.

Des bouchers établis au Marché Bonsecours dit "Marché Neuf" place Jacques-Cartier se plaignent de la concurrence déloyale qui leur est faite aux abords du marché par des gens qui négligent d'observer les conditions d'hygiène qui s'imposent en ce qui regarde le choix et la vente de la viande.

On demande que les étaux ne soient pas mis en vente au plus cher enchérisseur mais bien loués à des conditions raisonnables à des bouchers d'expérience qui garderaient le privilège de renouveler annuellement leur bail.

OFFICE SPECIALTY
TRADE MARK REGISTERED

VERTICAL FILING FOLDER

No. 3406-T-Right

Order additional supplies by number through
the nearest "OFFICE SPECIALTY" Filing
Equipment Store.

THE OFFICE SPECIALTY MFG. CO.
LIMITED

Home Office and Factories : NEWMARKET. ONT.

Filing Equipment Stores at:

TORONTO, MONTREAL, OTTAWA, HALIFAX, QUEBEC, HAMILTON,
WINNIPEG, REGINA, CALGARY, EDMONTON, VANCOUVER.

Indicateur 1840 — 2
marchés, Commission
Rapports.

ETAUX PRIVÉS DE BOUCHERS

Permis d'établissement

1869 Permis demandés au Conseil municipal, par
1874 l'entremise de la Commission des Marchés,
d'ouvrir, ou de maintenir en activité des
étaux privés de bouchers.

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard.

L'ARCHIVISTE

If you give up this
document, please
warn, without del-
ay.

ARCHIVIST

OFFICE SPECIALTY

MADE IN CANADA

VERTICAL FILING FOLDER

No. 3406-T-Left

Order additional supplies by number through
the nearest "OFFICE SPECIALTY" Filing
Equipment Store.

THE OFFICE SPECIALTY MFG. CO.
LIMITED

Home Office and Factories: NEWMARKET, ONT.

Filing Equipment Stores at:-

**TORONTO, MONTREAL, OTTAWA, HALIFAX, QUEBEC, HAMILTON,
WINNIPEG, REGINA, CALGARY, EDMONTON, VANCOUVER.**

Permis demandés pour ouverture ou
maintien d'étaux privés de bouchers
par :

- 1869 7 avril Gédéon Forest
angle des rues de la Montagne et St-
Joseph, ci-après Notre-Dame.
- 1870 12 déc. Auguste Robert,
angle rues Ste-Catherine et Amherst.
- 1871 27 janv. Olivier Robert
angle rues Wolfe et Ste-Catherine.
- " 7 févr. Maurice D'Aoust
(2) 627-rue St-Laurent;
Jules Rivet
623-rue St-Laurent. *angle rues 115^e Ste-Madeleine & Fullum*
- 1872 12 janv. Louis Carle *115^e*
angle rues Robin et de la Visitation
Louis Pharon
angle rues Vitré et St-Urbain
- 1872 9 févr. Jules Rivet
angle rues Fullum et Ste-Marie (N.Dame)
Maurice D'Aoust
625 rue St-Laurent
- " 20 mars Louis Lenoir Rolland
128 rue Wellington
Mathias Ritchot
148 rue St-Joseph
- " 24 avril MM. Laviolette et Delorme
angle rue Mignonne (DeMontigny) et
des Allemands (Hôtel de Ville)
- " 11 juin MM. St-Charles et Corriveau *412*
angle rues Ste-Catherine et St-André
William Kenwood
55 rue Aylmer
- " 11 déc. Félix Gareau *1 + 2*
angle rues St-Bonaventure (St-Jacques)
et Ste-Marguerite (Ste-Cécile)
W.M. Miller
579 rue Craig
etc., etc.

Permis demandés pour ouverture ou
maintien d'étaux privés de bouchers
par:

- 1869 7 avril Gédéon Forest
angle des rues de la Montagne et St-
Joseph, ci-après Notre-Dame.
- 1870 12 déc. Auguste Robert,
angle rues Ste-Catherine et Amherst.
- 1871 27 janv. Olivier Robert
angle rues Wolfe et Ste-Catherine.
- " 7 févr. Maurice D'Acoust
627 rue St-Laurent;
Jules Rivet
623 rue St-Laurent.
- 1872 12 janv. Louis Carle
angle rues Robin et de la Visitation
Louis Pharon
angle rues Vitré et St-Urbain
- 1872 9 févr. Jules Rivet
angle rues Fullum et Ste-Marie (N.Dame)

Maurice D'Acoust
625 rue St-Laurent
- " 20 mars Louis Lencir Rolland
128 rue Wellington

Mathias Ritchot
148 rue St-Joseph
- " 24 avril MM. Laviolette et Delorme
angle rue Mignonne (DeMontigny) et
des Allemands (Hôtel de Ville)
- " 11 juin MM. St-Charles et Corriveau
angle rues Ste-Catherine et St-André

William Kenwood
55 rue Aylmer
- " 11 déc. Félix Gareau
angle rues St-Bonaventure (St-Jacques)
et Ste-Marguerite (Ste-Cécile)

W.M. Miller
579 rue Craig

etc., etc.

REPORT

FROM THE

Market Committee.

*on applications
for leave to
open private
Butchers' stalls*

Nov 1874

Presented, _____ 18

1874

Adopted, _____ 18

The Market Committee

Respectfully Report,

That they have considered the applications of the following parties for leave to open private Butchers stalls in their respective premises, on the undermentioned streets:

Joseph Laviolette,	corner La Gauchetière & Cornhill St.
Damase Durand,	N ^o 180, Amherst street.
D. Champagne,	N ^o 70 Dupresne street.
Louis Picard,	N ^o 128, Inspector do.
G. Wilscam,	N ^o 629, Craig do.
Los. St. Michel,	corner St. Dominique & La Gauchetière
A. Labrels,	N ^o 344½, Ontario street
P. Delorme,	corner Sanguin & St. Mignonne
Louis Delorme,	N ^o 395, Mignonne street.
O. Brunet,	N ^o 554 St. Joseph street.
Siémé Maillet,	N ^o 571, do do
J. Leduc,	N ^o 627, do do
Ant. Grevier,	335½ St. Catherine
J. Lavolette,	844 do
David Coriveau,	430 do
Alexis St. Charles,	412 do
Isaac Giroix,	corner St. Catherine & Sydenham
Frg Corbeil,	corner Ontario & Sydenham
Joseph Trappier	} corner Visitation & Mignonne
Stanislas Gougeon	
J. B. Ritchot,	333½ St. Catherine street

James Doyle, corner Richmond square & St. Antoine St.
Jules Rivet, corner St. Mary & Fullerton streets.

Your Committee recommend that the
different permissions sought for be granted
on the petitioners complying with the require-
ments of the Market By-law, relating to
the granting of licenses to open private
Butchers' stalls in this City.

The whole respectfully submitted.

Committee Room
City Hall
Montreal, 1st May, 1874

Montreal May 5/74
To the Members of the Market
Committee.

I hereby make application
to have leave to open a private Butcher Stall
at the Corner of La Gauchetière & Amherst
Streets in the St James Ward in the
City of Montreal

Joseph Lavieure

Le soussigné désire
avoir un état privé
de Roucher, au 40 180
Rue St-Jacques dans
le quartier St-Jacques
en conformité avec les
Règlements de la ville
Montréal 2 Mai 1874.

Jamase Durand

Roucher

Montréal, ce 30^{me} Avril 1849

Messieurs,

Je désire ouvrir un établissement
de - Broches - dans la Rue
Dufresne N^o 70
C. Champagnon

A Messieurs le Maire, les
Échevins & les citoyens de
la cité de Montréal —

Messieurs,
Le soussigné,
Louis Picard, boucher,
de la cité & du district
de Montréal, requiert
le droit & privilège de
tenir un étal ou marché
public pour y vendre &
détailler des viandes
au numéro cent. vingt-
huit (N^o 128) de la Rue
Inspecteur de cette dite
cité en me conformant
aux réglemens de cette
dite cité —

En acquiesçant à ma
demande

demande vous obligiez
beaucoup. Votre dévoué
&c

Louis Picard

Montréal May 1914

Le Saussignie fait application à la
Corporation de la Cité de Montréal
pour la permission d'ouvrir un état de
Recherche sur la rue Craig No 629
entre les Rue St Georges et Palmyre

Guillaume Wilcom

Le dit Saussignie se repose avec son associé
actuels au coin des Rue Craig et
St Lambert = J. W.

Le soussigné désire ouvrir un
étal privé de Boucher, à l'encoignure
des rues St Dominique et La Gauche-
=tière dans le quartier St Louis de
cette cité, pour la vente de viands
fraîches, en conformité avec
les Règlements de la cité —

#11 Mai 1874

Joseph St. Michel

Le soussigné désire
avoir un état privé
de boucher au n^o 344 $\frac{1}{2}$
Rue Ontario, dans le
quartier St-Marie en
conformité avec les Règle-
ments de la cité

Montréal 7 Mai 1874

A. Calmeil



Le forssigné d'ice
avoir un état privé
de ~~de~~ de ~~de~~ de ~~de~~ de
des rues Sanguinet
Mignonne, dans le
quartier de ~~de~~ de
conformité avec le Règle-
ment des marchés
Montréal per ~~per~~ ~~per~~ 1874
Pierre. Delorme

Le soussigné déclare
avoir un état privé
de Bourcier au n^o 575
Rue Mignonne dans le
quartier de ~~l'Anjou~~
en conformité avec
les Règlements de la
cité —

Montréal le 1^{er} Mai 1874

Louis. Delorme

A Messieurs le Maire,
les Echevins & les Citoyens
de la cité de Montréal

Messieurs,

Le sousigné, Méguine
Brunet, boucher, de la
paroisse & du district de
Montréal, requiert le droit
& privilège de tenir son
étal ou marché public
pour y vendre & détailler
des bœufs au Numéro
Cinq-cent-cinquante-
quatre ^{et soixante} de cette dite cité
en me conformant aux
règlements de la dite
cité —

En acquiesçant à
ma

ma demande vous
obligez beaucoup
V^{re}te
Olivier Brunet

Messieurs Le Maire
les Echevins & les Citoyens
de la cité & du district
de Montréal,

Messieurs,

Le musicien Jérôme
Muller, bachelier, de
la cité & du district de
Montréal, requiert le
droit & privilège de tenir
un étal ou marché
public au numéro
cinq-cents quarante &
cinq (N^o 545) de la
rue St. Joseph de cette
dite cité pour y vendre
& détailler des vêtements
en me conformant
aux règlements de cette
dite cité -

En

À la Cité de Montréal

Je, soussigné, demande
la permission d'ouvrir un étal privé de bouches
au n° 627 rue St Joseph.

J. Leduc

Montréal 1^{er} Mai 1874.

Petition of G. Ledua
for leave to open
a private Butchers' stall
at no 627 St Joseph street

à la Cité de Montréal

Je soussigné désire avoir
la permission d'ouvrir un étal privé
de boucher au n^o 336 1/2 Ste Catherine —

Antoine Crevier

Montréal, 4 mai 1874.

Pétition of Antoine
Crevier to open
a private stall at No
336 1/2 St Catherine

Province de Québec
District de Montréal

A M^r: Le Président du Comité des
Finances de 'La Cité de Montréal,'

M^r:

Le sousigné fait par les présent applica-
tion pour permission de tenir, pendant l'année
courante (de 1^{er} Mai 1874 au 1^{er} Mai 1875) un
étal privé de boucher au N^o 844, Rue S^{te}
Catherine, en cette cité:

Il prend en même temps la liberté d'exposer
qu'il a obtenu l'année dernière une licence
pour tenir un étal privé de boucher, & que cette
licence expirant le 9 de Septembre pro-
chain, il se trouvera, en prenant une nouvelle
licence pour l'année courante, à payer pour quatre
mois & neuf jours de plus. -

En conséquence il sollicite respectueusement une
réduction pour ces quatre mois & neuf jours, à in-
puter sur le montant à donner pour l'obtention de
la nouvelle licence pour l'année courante.

Le tout néanmoins respectueusement
dumis. -

Montréal 1^{er} Mai 1874 -

J. Laviolette

À la Cité de Montréal

Je soussigné, demande
la permission d'occuper un étal privé
de bonifié aux 72^e 430 Rue St. Catherine.

Montréal i Mai 1874.

Darius Carrière

Petition of David
Coriveau for leave
to open a private Butcher
shop at no 1420 St
Catherine.

Petition of Alexis Sébaste
for leave to open
a private Butcher's stall
412 St Catherine

M. le Maire, Echevins de la Cité
de Montréal

J'ai l'honneur
de vous exposer que j'ai
l'intention de continuer à tenir
mon étal de boucher situé
au numéro 412 Rue St Catherine
côté de la rue St Roché
au taux tel que fixé
par un règlement de la
corporation de Montréal.

En conséquence je demande
que ma licence soit renouvelée,
le tout sujet à votre approbation.

J'ai l'honneur d'être
votre obéissant serviteur

Alexis Sébaste
Montréal Mai 1^{er} 1874

Montreal 1. Mai 1854

à la Cité de Montreal

Je soussigné demande
la permission d'ouvrir un étal privé
de Bouches au No 244 coin des rues
Ste Catherine & Sydenham.

Isaac Grosjean

Je soussigné demande permission
d'ouvrir un étal privé de bouches ad'en-
coignure des rues Outaris et Sydenham.

François Cartier

Les soussignés désirent
ouvrir un étal privé de
Rouches pour la vente
de viandes fraîches
à l'insuignure des
mesures l'inspection et
d'hygiène en
conformité avec les
règlements de la cité

Montréal 5 Mars 1874

Joseph Franchet
Stanislas Gougeon

Montreal Mai 5/1874

Aux Messieurs du Comité du Marché

Messieurs

Je désire de continuer
mon étendue Privé de Bouché
aux N^o 333¹ Rue St. Catherine

En esperance Messieurs
que vous prendrez mon
application en considération

V^otre Obéissant
Serviteur
J. B. Pichet

REPORT

FROM THE

Market Committee.

to grant leave
to Mr T. Hamall
to open a private
Butcher's Stall

Presented, 13th April 1874

City Meeting

Adopted, _____ 18

~~TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE~~
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

On the accompanying
petition of Mr. Stephen Hamall, for leave
to open a private Butcher's stall on the
premises 1158 St Catherine Street, if our
Committee recommend that the permis-
-sion sought for be granted, on Mr. Hamall's
compliance with the requirements
and provisions of the Market By-Laws
relating to the opening of Private
Butcher's Stalls in this city.

The whole respectfully

submitted.
Committee Room,
City Hall,
Montreal 14th April 1874

M. Shane
Charles P. Poirer
James W. Lord

J. B. Rolland
Chas. Desmarais
Jas. Brunet

REPORT

FROM THE

Market Committee.

on Mr. Byrnes's
petition for leave to
open private ~~Business~~
shops

Presented, 14th May 1873

At meeting —

Adopted, 1st July 1873

Entered vol 93
pages 184-260

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council,
they have considered the accompanying petition
of Mr. Hy. Beuallaek, for leave to open a private
Butcher's stall at No. 112, Bleury street and that they
recommend that the permission sought for be
granted, conditionally however that the said Beuallaek
shall comply with the requirements of the Market
Bylaw and deposit with the City Treasurer the
sum of five hundred dollars, as provided by law,
before any certificate of license be granted to him.

The whole nevertheless respectfully

J. M. Sharpe
Committee Secretary
William Kennedy
John S. Ford
W. Rolland
Chas. Desmarcais

submitted.

Committee Room,
City Hall,
Montreal, 9th May, 1873

1873

Montreal May 8
To the Chairman & Members
of the Market Committee
Sirs

I would like to
open a private Butchers
shop and please grant
me permission to open
the same and oblige

Yours Respectfully

H. Benallack

112 Bleury st -

REPORT

FROM THE

Market Committee.to grant leave to open private
Butchers stalls to:

Jou. Boutinquet, St Lawrence

F. Breun - 198, Dorchester

J. Rivet 115 St Mary

F.B. Ritchot 333 St Catherine

H. Corbeil, St-Basile

Geo Bridgman, 917 St Catherine

Presented, 7th April 1878next meetingAdopted, 23^d April 1878

Entered Vol. Q. 3

pages 296. 2, 107

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That they have considered the applications of the undermentioned parties, for leave to open private Butchers' stalls at the places hereinafter set forth -
Joseph Montmarquet, St Lawrence street, between St Catherine and Stignome streets

J. Grevier, 198 Dorchester street,

Jules Rivet, 115 St Mary street.

J. B. Ritchot, 333 St Catherine street.

Fry Corbeil, 94 Steung street

Geopridgman, 947 St Catherine street.

That your Committee see no objection to the granting of the applications in question.

They therefore recommend that leave be granted to the above petitioners to open private Butchers' stalls on the premises mentioned and set forth in their respective petitions, on their complying with the requirements of the Market Bylaw.

As the whole respectfully submitted.

Committee Room,
City Hall,
Montreal 26 March 1878

J. W. Shaw
John D. Hoop
Amable Roy
William Kennedy
W. Rolland
Jos. Brunet

REPORT

FROM THE

Market Committee.

on the petitions of
Messrs Corbeil & Wilson
for leave to open
private Butcher's stalls
P

Presented, 8th Sept 1873

Adopted, same day 1873

Entered vol 9 B
pages 205 & 236

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council,
they have considered the accompanying petitions
of Mrs. Corbeil and G. Wilcan, for leave to
open private Butchers' stalls, on their respective pre-
mises, the former at No 344 Ontario street, in the
St Marys ward, and the latter at the corner of
Boyaig street and St Lambert Hill, in the
Centre ward, and that they are of opinion
that the establishment of private Butchers' stalls
in these localities would be beneficial to the
public.

They therefore recommend
that permission be granted by the Council
to the said messrs Mrs. Corbeil and G. Wilcan,
to open private Butchers' stalls on the premises
herein petitioned for, on their complying with
the requirements of the Market Bylaw and
paying to the City Treasurer the sum of
five hundred dollars, as provided for such
special license.

The whole respectfully submitted

Committee Room,
City Hall,
Montreal 24 July, 1873-

J. W. P. [Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]

24 July
Report ordered

A Messrs Les Prèsidents
et Membres du Comité des
marchés.

Messieurs

Le Soussigné a
l'honneur de vous soumettre
la présente application pour obtenir
une licence pour vendre & exhiber
des viandes fraîches au N^o 314
d'une maison située sur la rue
Ontario du quartier St. Nicolas
à Montréal, ayant pour objet les
marchés de la dite ville le premier
de la dite licence
Espérant que votre
Comité lui accordera la dite
licence et ce faisant vous requérant
la permission, Personne.
Montréal le 8 Juillet 1893 J. Carrière

Montreal, 30 June 1873

Charles Mackinay, Esq

City Clerk

Montreal

Sir

Intending to open
a meat shop at the corner of Craig St.
and St. Lambert Hill, I beg you will
please deliver me a License for
which I am ready to pay charges

Your obedient servant

G. Wilson

REPORT

FROM THE

Market Committee.

to grant leave

to Mr. H. Drouin

& Messrs Roy & Stenley

& LeRacicot, to

open private

Butcher's stalls

Presented, 11th Feby 1873

Adopted, Sunday 1873

Entered of 3
pages 22423

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That they have considered
the accompanying applications for
leave to open private Butchers' stalls, at
the respective places therein mentioned,
from the undermentioned parties:

Chs Racicot, corner of Sauguinet
and St Catherine streets—

Chs Roy & P. E. Heully, 1090 St Antoine Street—

Maurice Douch, 10623 St Lawrence Street—

And that they recommend that the prayer
of the petitioners be granted, on their
complying with the requirements of the
Market Bylaws to that effect.

The whole respectfully Submitted—

Committee Room

City Hall

Montreal 21st January 1873

W. M. Asterman

John D. Flood

Wm. Charnock

Jos. Brunet

J. B. Mallard

A son honorable Maître
M. Chevalier & Coqueus de la cité de Montréal

Messieurs,

L'licence qui m'avait
été accordée pour un état privé de bouche
au n° 623 Rue St-Jacques devant expirer
le 1er du mois prochain, je fais
application pour qu'une nouvelle
license m'en soit accordée aux con-
ditions ordinaires -

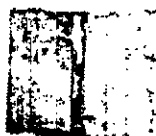
Montréal 30 Decembre 1873 -

Humbert Drouot

1873

petition of
Maurice Daouk
for leave to open
a Private Butcher's
stall at No 623

St Lawrence Street



Honneur le Maire
aux membres du Conseil

per Laurier 1973

Désirant continuer à tenir
l'état de Roucher que j'ai ouvert
sur la rue Ste Catherine, vis-à-vis de la
rue Laing, je fais application
à votre conseil pour que la licence
nécessaire me soit accordée.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs

vos très dévot

Charles, Rivest

Montréal 23 Décembre 1872

A Monsieur le Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur

Nous avons l'honneur de faire
application sollicitant la permis-
sion de tenir, au N^o 90 de
la Rue St Antoine, un étal
de boucher pour y détailler
toutes sortes de viandes.

Nous nous soucrivons vos
très humbles serviteurs,

Charles Roy
P. J. L. Hensley

REPORT

FROM THE

Market Committee.

*on applications
for leave to open
private Butcher
shops —*

Presented,

17th Dec 18*72*

Adopted,

same day 18*72*

*Entered vol of ~~two~~
pages 258*

258

Requête de
Godfris Granger
pour
Étal de Boucher

To the Mayor, Aldermen
and citizens of the City of
Montreal.

I the undersigned
being desirous of opening a
private Butcher Stall at
No. 293 St Joseph St. prays
for a licence be granted
him for the above mentioned
purpose according to the
By Laws of the Corporation
regarding such licences.

~~Attest~~ it N. Taillefer

Paul Sagore

Montreal 20th Nov. 1872

à son Honneur le Maire,
aux Echevins & Conseillers
de la Cité de Montréal

L'humble Requête de Godfroi
Granger Maître Boucher de la dite
Cité de Montréal

Expose Respectueusement

Qu'il désire établir un étal
de Boucher à l'encoignure des Rues
Durham & Logan de cette dite Cité

En conséquence il vous
prie de vouloir bien lui permettre d'établir
le dit étal au dit lieu, en se soumettant aux
Règlements & conditions
voulus par le Conseil de la Corporation
de Montréal.

Et votre Requête aura
de prier -

Montréal ce 18 Octobre 1872

To the Chairman and
Members of the Market Committee
Gentlemen

I beg leave
to be allowed to transfer
my Private Butcher Stall
Licence from 43 Suror
Street to 135 St Bonaventure
Street by granting this
privilege you will much
oblige

Your humble
servant

Louis Picard.

Montreal

Oct 18th 1842

petition of
Benj. Lamb
for leave to open a
private Butcher stall
at No 249 St Joseph
street

20 sept. 1872
to Wardens

Montreal 19th Sept. 1872

Gentlemen

The undersigned being desirous
of opening a private butchers stall at
No. 249 St. Joseph Street, does hereby most
respectfully pray that your worshipfull
body will be graciously pleased to grant the
requisite permission to do so, according
to the provisions of the by-law passed
in Council for the granting of such licences.

To the
Mayor, Aldermen &
Councillors of the
City of Montreal

Benj Lamb

Alfred Giroux
for habeas corpus private
Bureau's Drafts
corner St Catherine
& St Alphonse
Street

19th Nov. 1872

To Markets

couvert

et son Honorable Le
Maire, aux Echevins et
aux membres du Conseil
de Ville de la Cité de
Montréal.

La Requête de Alfred
Givon, commerçant, de la
Cité de Montréal.

Expose Respectueusement -

Qu'il désire ouvrir et
tenir un Etal Privé, par une
rue qui se trouve au coin des
Rues S^{te} Catherine et S^t
Alphonse, pour y vendre du
œuf, du pain frais, du pain
frais, du pain, de la viande,
de la poissonnerie et autres
denrées, et qu'il est prêt
à payer sa taxe annuelle pour
les Réglemens de son Corp-
oration au pareil cas.

C'est pourquoi il
vous prie de lui octroyer la
permission de tenir tel etal
privé aux conditions re-
quises -

Montréal 14 Novembre 1872

A Messrs Le Président & aux Membres
du Comité des Marchés.

Messieurs

J'ai l'honneur de faire application à
votre Comité, pour avoir la permission
de faire un shop pour vendre et débiter des
Viandes fraîches dans une petite place à
l'encadrement des rues Ontario & Denison
dans le quartier St. Paul, à Montréal; et
je m'engage de me conformer à toutes
les règles & tous réglemens concernant la
vente des dits viandes et en payant à la
Corporation, la taxe imposée pour cette
dernière.

Usant espérer que la permission de-
mandée me sera accordée.

J'ai l'honneur de me soucrire
votre très humble serviteur

A. Cabrelo



petition of
A. Calvert for
leave to open a
private Butchers
Shop corner
Newman & Dufferin streets

REPORT

FROM THE

Market Committee.

on renewal of ~~private~~
Butchers' Licenses
for private stalls

Presented, 11th Dec 1872

Adopted, same day 1872

Entered vol of ~~two~~
pages 253 & 273

The Market Committee

Respectfully Report,

That the undermentioned parties having applied for a renewal of their license to open private Butchers' stalls on the premises heretofore occupied by them and having deposited in the hands of the City Treasurer the amount of special license as provided by law, your Committee recommend that special licenses to open private Butchers' stalls to take effect from the dates hereinafter mentioned, be again granted to the following parties:

Joseph Laviolette	844 St Catherine	from 9 th Sept. last
Joseph Malette	571 St Joseph	" 11 October "
W ^m S. Brown	908 St Catherine	" 22 Sept. "
Alex. Coultrey	12 Radegonde	" 2 October "
Joseph Lavitoyre	21 Lafanctiere	" 25 " "
Alfred Paré & Onésime Brunet	554 St Joseph	" 3 ^d Nov. "
George Demers	912 St Catherine	" 3 ^d Oct. "
John Hamall	Dorchester	" 26 " "
W. Laflamme	145 Bonaventure	" 3 ^d Nov. "
A. Pharon	Corner Junor & St Urbay	" 8 " "

The whole

The whole in conformity with the Market
By-Law.

The whole nevertheless respectfully submitted

Committee Room
City Hall
Montreal 4th Decembre 1872

M. Martineau
J. B. Millard
Ch. Lacombe
M. Charbonneau

REPORT

FROM THE

Market Committee.

to grant leave to
Messrs Felix Garsau
corner St Marguerite & Rosa-
venture Streets
and W. G. Miller, 14579
Craig Street
to open private Butcher
shops —

Presented, 14th October 1872

To the Next Meeting

Adopted, 11th December 1872

Entered vol 9. two
pages 253 & 272

HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council,
they have considered the accompanying petitions
from Felix Gagnon and W. M. Miller, for leave to
open private Butchers' stalls, the former on the premises
corner of St. Marguerite and St. Bonaventure streets,
and the latter on the premises nos 99, Craig Street,
and that they recommend that the permission
sought be granted to the said parties, the
whole in conformity with the provisions
of the Market Bylaw.

The whole respectfully submitted.

Committee Room,
City Hall,
Montreal 18th Sept. 1872

W. M. Matherman
Fr. Brunel
Chas. Dimpsey
J. M. Chaney

1872

Petition of
Felix Gagneau
to open a private
Butcher's stall
corner of St Margaret
and St Bonaventure
streets —

5th July 1872

To Markets

Montreal, 22nd August 1872

To the Honorable Members of
the City Council, Montreal.

Gentlemen

The undersigned being
a butcher by trade and desirous
of opening a private stall at the
premises, No 579, Craig street,
hereby applies for a licence for selling
meat at said premises, for the term
of one year.

W. M. Miller

Montreal June 26th 1872.
The Mayor Aldermen & Councilors
of the City of Montreal
The undersigned hereby make applic-
ation for Leave to open a Private Butcher
Shop at No 172 Bonaventure on
Corner of Bonaventure & St Marguerite St

Felix Gareau

REPORT

FROM THE

Market Committee.

*to grant leave
to Messrs Newwood
and St. Charles, Messrs
to open private Butcher
stalls*

Presented, *11th June* 1872

Adopted, *same day* 1872

*Entered vol 9 two
pages 100/101*

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying petitions of Messrs Alexis St Charles and David Cariveau for leave to open a private Butcher's stall, corner of St Catherine and St Aubel streets, in the St James Ward and of Mr Wm Kenwood for leave to open a similar stall on the premises No 55 Cybrier street and that they concur in the prayer of said petitioners.

They therefore recommend that leave be granted to Messrs St Charles & Cariveau to open conjointly a private Butcher's stall, in the St James ward, corner of St. Catherine, and St Aubé streets and that leave be also granted to Mr Wm William Kenwood to open a private stall on the premises No 55 Cybrier street, on their complying with the requirements of the Market By-law, relating to private Butcher's stalls. The whole respectfully submitted.

Committee Room,
City Hall,
Montreal, 16th May 1872

M Mesterman
W Rolland
J. B. Brunet
Ch. Desmarceaux

The Mayor Aldermen and
Council of the City of Montreal

The undersigned being desirous
of opening a private Butcher stall
at 55 Bay Street Corner of Berthelot
Street prays that a licence for
that purpose be granted in
his favor (according to law)

Montreal
April 24th 1872 W^m Fenwick

petition
of Mr Kenwood
for leave to
open a private
Brewery's stall
No 55 Cymer street

Referred to the
25th April

Pétition
de Messrs. J. Charles
et Bérubé
pour permission
d'aubri sur étal
de Boucher

Réferé to Market
25 April 1842

M. le Maire Aux
Reverends et Citoyens de la Cité
de Montréal

Les saussignés, désirant
ouvrir et tenir un étal privé
de viande, de boucheries, au
coin des rues St. André et
St. Catherine N° 412 vous prient
respectueusement de vouloir
bien leur accorder la
permission nécessaire pour
les mettre à même de
mettre leur projet à
exécution.

Montréal, 17 Avril 1872 Alexis L. Charles
Jaw Coriveau

REPORT

FROM THE

~~Market~~ Committee.
to grant leave to
Mr. [unclear] & [unclear]
to open a private
Butcher's stall, corner
of Germain & [unclear]
streets &c.

Presented, 24th April 1872

Adopted, 2nd Monday 1872

Entered vol B. 2
pages 6 & 7

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying application from Messrs Lavolette and Delorme for leave to open a private Butcher's stall in the premises corner of Mignonne, and German streets in the St Louis Ward, and they recommend that the necessary leave be granted to the said Messrs Lavolette and Delorme, to open a private Butcher's stall in the premises aforesaid, the whole in conformity with the provisions of the Market By-law.

~~Your Committee have considered at the same time the question of determining the distance that should exist between private Butcher's stalls and have come to the conclusion to recommend that hence forth no licence be issued to open a private Butcher's stall at a nearer distance than three hundred yards from one another.~~

The whole respectfully submitted.

Committee Room,
City Hall
Montreal 11th April 1842

W. M. Stephenson
J. M. Thane
H. D. Hope
W. R. Bell

titou

from usps
Lavolette & Delorme
for leave to open
a private butchers
stall,
Mignonne
corner of St. ~~Joseph~~
German

3^d April

% Lavolette

Montreal 2 April 1872
Aux Messieurs du comité
des marchés
Nous demandons
à avoir une licence qui
nous donnera le droit
de vendre des viandes
fraîches dans un étal
privé qui se trouve dans
la bâtisse de M^r Massiotte
coin des rues Mignonne et
des Allemands.
Les Lavolette et Delorme.

REPORT

FROM THE

Market Committee.

On the application
of Messrs Louis Rolland
and Mathias Ritchot
you have to open
private Butcher's stalls.

Presented, 27th March 1872

Adopted, same day 1872

Entered vol. G. 1000
pages 172 & 204.

564

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council,
they have considered the accompanying applica-
-tions from Louis Rolland and Matthias Ritchot
Butchers, for leave to open private Butchers stalls
the latter at no 148 St Joseph street and the
former at no 128 Wellington street and they
recommend that the necessary leave be
granted to the said Louis Rolland and
Matthias Ritchot to open private Butchers'
stalls on the premises aforesaid, the
whole in conformity with the provisions
of the Market Bylaw -

The whole nevertheless respectfully

=submitted -

Committee Room
City Hall
Montreal 19th March 1872

Wm. Masterson

J. Rolland

Chs. Desmarre

J. M. Harvey

J. D. Wolf

Wm Ritchie
for Wm
operating
at St Joseph

2 March
Referred to market
D

Montreal 23
Premier
et 6^{es}

Monsieur je vous
présente ces papiers
pour une etat. j'espère
de vaincre

A Paris
Matthias Ritchie
No 148
rue
St
Joseph

A son
Honneur
Seigneur, Les Echevins
et les Citoyens de la Cité de Montréal

La Requête
du Soussigné
Louis Lenoir Rolland, Maître
boucher demeurant en la Cité de Montréal
Expose Respectueusement.

Que de puis que quelques jours il a
ouvert un étal de boucher, en une
maison ou magasin, ayant front sur la
rue Wellington dans le quartier St. Anne
de la Cité de Montréal, au numéro cent
vingt huit de la dite rue.

Que la dite maison se trouve dans
un lieu assez distant des marchés
déjà établis et très convenable pour
y tenir un étal de boucher.

C'est pourquoi votre Requérant prie
à ce que vous fassiez que des disposi-
tions soient faites pour qu'une
licence lui soit accordée au désir de
la loi & des règlements. à cette fin, pour
avoir à tenir un étal de boucher
au dit endroit.

Et vous ferez justice.
Montréal ce 9 Mars 1872

Louis, Rolland

application of
Louis Lenoir Butcher
for leave to open
a private Butcher's
shops at No 128
St. Beed's street

REPORT

FROM THE

Market Committee.

*on the application
of Messrs Livestock
for a renewal of licenses
for private Butcher's stalls*

Presented, *9th February* 1872

Adopted, *same day* 1872

*Entered vol 20 one
pages 110
1720*

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council,
they have considered the accompanying applica-
-tions of Mr Jules Rivet, corner of Duquesne and
St Mary streets, and of Mr Maurice Daoust,
No 625 St Lawrence Street, for ~~renewal~~ renewal of
their licenses to open private Butchers' stalls
on their respective premises above mentioned
and that they recommend that the said
applications be favorably entertained and the
necessary license granted them, on their
complying with the requirements of the Market
Bylaw, in that behalf

The whole nevertheless respectfully submitted

Committee Room,
City Hall
Montreal 7th February 1872

J. Sedu
Chs. Desjardins
P. M. Chas
P. M. Chas
P. M. Chas
W. M. Astor

Montreal 19 Janvier 1872.

Aux Messieurs, les Reueurs &
Citoyens de la Cité de Montreal.

Messieurs.

Je vous donne avis que
je desire renouveler mes
Licences comme bouehes,
aux fins de tenir un etablissement, comme
tel, au coin des rues St Marie
& Fullum, N^o 15, en la Cité
de Montreal, voulant en tous
points me conformer aux
reglements de la Corporation
à ce sujet.

Tout en pensant que vous
voudrez bien me renouveler

Cette

Cette licence, j'en demeure
Messieurs
Vostre obéissant serviteur.
Jules Rivet

Requête

de
Maurice D'Avant
à la corporation de la
Cité de Montréal

aux fins de se autoriser
à vendre & détailler de la viande
pendant un an dans son
Étal privé Rue St-Laurent
N° 625. Montréal

A Son Honneur Le Maire,

à

Messieurs les Echevins & Conseillers
de la Corporation de la Cité de Montréal,

Maurice D'Arrest, Boucher, de la
Cité de Montréal,
Expose humblement:

Qu'il désirerait con-
tinuer de vendre & détailler de la viande dans son
étal privé qu'il a ouvert au N° 625, Rue St
Laurent, en la Cité de Montréal,

Qu'il sa licence pour tenir le dit étal étant sur
le point de finir, il se prie que vous voudrez bien
lui renouveler cette licence pour un an, afin
qu'il puisse vendre & détailler de la viande dans
son dit étal privé, comme par le passé.

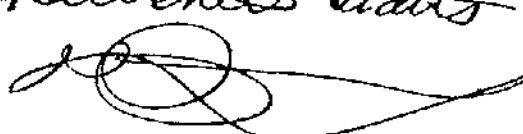
Le dit Requirant s'étant prêt & offrant
de payer, lorsque requis, le montant exigé
par la dite Corporation, pour obtenir la
dite licence.

Ce votre Requirant ce cessera de prier,
Montréal 20 Janvier 1872.

REPORT

FROM THE

Market Committee.

to grant leave to
Messrs L. Pharon & L. Gault
to open private
Butchers stalls


Presented, 17th January 1872

Adopted, Same day 1872

Entered vol 2, over
pages 80/307

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as recommended by the Council, they have examined the accompanying petitions of messrs Louis Carle and Louis Pharon, for leave to open private Butchers stalls in this City and that they recommend that leave be granted to the said Louis Carle and Louis Pharon to open private Butchers' stalls in conformity with the Market Bylaw to that effect, the former at the corner of Melitacion street and Robin Lane, in the St James Ward, and the latter at the corner of St Urban and White streets in the St Andrew Ward of this City.

The whole nevertheless respectfully
submitted.

Committee Room,
City Hall,
Montreal 10th January 1871

J. G. Leduc
W. Maestriani
H. Baché
Ch. Dumarteau

Application
Louis Earle
for leave to open
Private Butcher's
Stall corner
Robin & Visitation
streets

11th Dec
Referred to market

Au Maire, Echevins & Con-
seillers de la Corporation de la
Cité de Montréal.

Messieurs,

J'ai l'honneur
de vous demander si vous pouvez
pour ouvrir & finir un étale
pavé de bonches, dans la cité
de Montréal, dans le quartier
St. Jacques, situé au coin de
rue Roblin & Visitation,
n° 250. En me conformant
aux règlements de la dite corpo-
ration de Montréal.

Dans l'espoir que vous m'accor-
derez toute la courtoisie.

J'ai l'honneur
d'être

Votre obéissant serviteur

Louis Carle

A
Messieurs
Le Maire, les Reueurs et les Citoyens
de la Cité de Montréal,

Le Soussigné Alphonse Pharon
boucher demeurant à la Cité de
Montréal,

Expose respectueusement
Et prie votre Honorable Conseil, qu'une
licence lui soit accordée pour boeuf
en détail, de viande, à la maison
no. : de la rue St. Urbain dans le
quartier St. Laurent de la Cité de
Montréal,

Qu'il a fait faire les améliorations
nécessaires dans ladite maison pour y
tenir convenablement un étal de
boucher.

Montréal Ce 9, novembre 1841

Alphonse Pharon

9 Nov 1847

Requête
de

Alphonse Pharon
demandant

une licence pour
un étal de bouche
au no Rue St. Louis

REPORT

FROM THE

Market Committee.

*recommending
that leave be granted
to Messrs. Sabour
& Co. River to open
private Butchers stalls*

Presented, *7th February* 1871

Adopted, *same day* 1871

Entered vol 7 5 pages
24849

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

That, as directed by the Council, they have considered the accompanying petitions of messrs Maurice Daoust Esq and of Mr Jules Rivet, for leave to open private Butchers' Stalls on their respective premises, the former at No 623 St Lawrence Street, in the Lower West and the latter at the corner of St Mary and Hullum Streets, in the St Mary's Ward, and that in view of the distance of their respective premises from any of the Public Markets and in view of the facilities to be afforded to parties residing in these localities by the establishing of private Butchers' stalls, your Committee are of opinion that it would be advisable to grant the prayer of the petitioners —

They therefore recommend that special licenses, as provided for in section 42 of Bylaw Chapter XIX be issued to Mr Maurice Daoust to open a private Butcher's Stall for the sale of meats on the premises No 623 St Lawrence Street, and to Mr Jules Rivet on the corner of St Mary and Hullum Streets, the whole in conformity with the provisions of said Bylaw Chapter XIX —

The whole nevertheless respectfully
submitted -

Committee Room
City Hall
Montreal 6th February 1871

J. L. Leduc
M. J. Leduc
J. J. Leduc
J. J. Leduc
J. J. Leduc
J. J. Leduc

3
A Son Honneur le Maire
Des Bourgeois et Citoyens de la Ville
de Montréal.

La Requête de Jules Riout,
Epicier de la dite Ville,

Expose Respectueusement :

Que Votre Requéérant fait le Com-
merce d'épicerie au N^o. 115,
coin des rues Ste Marie et
Futuron, dans la dite Ville,

Que le lieu de ses affaires est si-
tué à une grande distance
d'aucun Marché Public ;

Que depuis longtemps les habi-
tans des environs se plaignent
d'être obligés d'aller au loin
de chez eux, surtout dans les jours
froids et mauvaises saisons de
l'année, pour se procurer de la viande
non salée ; et qu'ils ont supplié
Votre Requéérant de se prévaloir de l'égale-
ment de Votre Honorable Conseil
concernant la vente de la viande de
boucherie.

Que Votre Requéérant, de vaine de
se rendre aux sollicitations répé-
tées de ses pratiques et de nombre
d'autres personnes de son Quartier,

Se de'cide d'invoker le dit
Règlement.

Que Votre Requéérant occupe un
établissement suffisamment spa-
cieux pour pouvoir en consacrer une
partie notable au débit de la viande de
boucherie.

C'est pourquoi Votre Requéérant prie Votre Hono-
rable Conseil de vouloir bien lui ac-
corder la permission de vendre de la viande
fraîche dans les dites prémisses
occupées par lui au dit N^o 115, coin
des rues St. Marie et Fullum, - aux
termes du Règlement de la Corpora-
tion fait et pourvu en pareil cas,

S'obligeant Votre Pétitionnaire de se
conformer loyalement aux exigences
du dit Règlement, et surtout au
paiement de la licence demandée,
dont il sera prêt à faire le dépôt, en
temps et lieu entre les mains du
Trésorier de la Cité.

Et Votre Requéérant ne cessera de prier.

Cité de Montréal, 26 Janv. 1871. J. G. Pinet

3
Petition
of James Prince
for leave to
open a private
Butcher's stall

2nd January 1871

Referred to Market

Requête de
Maurice Drouot père
demandant le droit de
vendre des viandes dans
des étals privés en dehors
des Marchés Publics en
la ville de Montréal

9th Janvier
Reçu par le Maire

1
Aux Maire, Echevins & Citoyens de la
Cité de Montréal.

L'humble requête de Maurice Davoust
Père, Boucher de la Cité de Montréal

Expose respectueusement
que votre Requirant est prêt à se conformer à
tous les Réglemens passés par le Corporation de la
Cité de Montréal sans lois qui s'y rattachent,
concernant la vente de viandes d'animaux privés
en dehors des marchés publics.

que votre Requirant demeure numéro six cent
vingt sept, rue St Laurent, en la Cité de Mont-
réal, qu'il a choisi le numéro six cent vingt-
trois sur la dite rue, comme étal privé pour y
détailler de la viande.

que votre Requirant supplie humblement
vos Honneurs de faire droit à sa juste
~~Requête, que ce sera de prière.~~

~~Montréal 5 Janvier 1871.~~

~~Maurice Davoust Père~~
marié une licence pour vendre
de viande fraîche, en son faveur
et en son nom — en payant
le montant desués par la loi
et vous ferez justice

Montréal 5 Jan 1871

Maurice Davoust
Père

REPORT

FROM THE

Market Committee.

*all the petitioners of
Mr Olivier Robert
per leave to open a
private Butcher's stall*

Presented, *2nd January* 18*91*

Adopted, *same* 18*91*

*Entered vol P 5
pages 235 & 236*

TO HIS WORSHIP THE MAYOR, THE ALDERMEN AND CITIZENS OF THE
CITY OF MONTREAL.

The Market Committee

Respectfully Report,

On the accompanying petition
of Mr Olivier Robert, for leave to open a private
Butcher's stall for the sale of fresh and salt meats in
his new premises, corner of Wolfe and ~~St James~~ ^{St Catherine} streets
in the St James Ward of this City,

that they have considered carefully
the prayer of the petition and the wants of the locality
in question and they are of opinion that the opening
of a private Butcher's stall in that neighbourhood
would be highly beneficial to parties residing
there.

Your Committee therefore recom-
-mend that a special license as provided for in sec-
-tion 42 of Bylaw Chapter XIX be issued to Mr Olivier
Robert to open a private Butcher's stall for the sale of meats
on the premises hereinafore mentioned on the S. W. corner
of Wolfe and St Catherine streets, the whole in conformity
with the provisions of the said Bylaw Chapter XIX.

The whole whereof is respectfully submitted -

Committee Room
City Hall,
Montreal 2nd December 1870

A. Matheson
Charles Desmarais
J. Sedu
James McShane
P. B. Bouché

Montréal le 10 décembre 1841

à Monsieur le Maire
des Chevaux Citoyens de }
la cité de Montréal

Monsieur,

Désirant avoir un étal privé
de Boucher dans la maison que j'ai
dernièrement fait construire sur
la Rue St Catherine, dans le quartier
St Jacques, je m'adresse à votre
honorables Conseil pour obtenir
la permission nécessaire -

Le Magasin que je me propose
de convertir en étal privé, est très
spacieux et des mieux situés,
formant l'encoignure sur deux
des rues St Catherine et Wolfe

et

et je me flatte de pouvoir
satisfaire à toutes les exigences
de la loi et du Règlement
des marchés en particulier
relativement à l'exécution
des états privés de
Bouches

J'ai l'honneur de
Me faire
avec respect
Olivier Robert

REPORT

FROM THE

Market Committee.

*on the petition
of Aug. Robert
for leave to open a
private Retailer's stall
corner St. Catherine
& Avenue St.*

Presented, *12th* Dec. 1870

Adopted, *same day* 1870

*Entered vol P. 5
pages 176 & 177*

The Market — Committee

Respectfully Report,

On the accompanying petition of Auguste Robert, for leave to open a private Butchers' stall, for the sale of fresh and salt meats, in the premises now occupied by him as grocer, at the corner of St. Hubert and St. Catherine streets in the St. James' Ward of this City;

That they have carefully considered the prayer of the petition and are of opinion that the opening of a private Butcher's stall in that locality, would be highly beneficial to parties living there.

Your Committee therefore recommend that a special license, as provided for in section 42 of Bylaw Chapter 10, be issued to Mr Auguste Robert, to open a private Butchers' stall for the sale of meats on the premises hereinbefore mentioned, conditionally however that the said ~~license~~ shall conform to and comply with the provisions and stipulations contained and set forth in sections 43, 44, 45, 46, and 47 of the said Bylaw.

The whole

The whole nevertheless respectfully submitted,

Committee Room,
City Hall,
Montreal 7th December 1870

J. Sedus
Chs. Desmarbais
Hon. Mr. Stephens
J. A. D. [unclear]
J. W. [unclear]

Alors le Maire aux Echevins
Au président & aux membres du Comité
du marché de la Cité de Montréal
et Citoyens de la Cité de Montréal

Le Comble requête de Augustin Robert,
marchand épicer, de la dite Cité de Montréal
exposé respectueusement ci qui suit, savoir

Que votre requérant tiendrait un magasin
d'épicerie aux coins des Rues St. Catherine &
Amherst en cette ville.

Que la localité où se trouve le magasin
de votre requérant au marché aux viandes
le plus voisin se trouve à une distance assez
considérable, qu'un besoin se fait sentir
d'avoir dans ces environs un dépôt de viandes
fraîches pour être vendue en détail ce qui
dispenserait tous les gens de la localité de
se rendre au marché tous les matins
pour leur provision de viande de la journée.

C'est pourquoi votre requérant supplie
Veuillez les membres de votre Collège bien
vouloir lui accorder une licence pour lui
vendre en détail de toutes viandes fraîches
dans son magasin sus mentionné
pour toutes les raisons ci-dessus énoncées.

Et vous fera Justice

Montréal 29 Novembre

1870

Eug. Robert

REPORT

FROM THE

Market Committee.

on the application
of Gédéon Fournier
for leave to open
a private Butcher's
shop.

Presented, *7th April* 1869

Adopted, *Same day* 1869

Entered page 184 vol P. 3

P. M. A. C. C.

The Market Committee

Respectfully Report,

On the accompanying Petition
of Gédéon Forest, for leave to open a private
Butcher's stall, for the sale of fresh and salt
meats, in the premises now occupied by him
as grocer, at the corner of St Joseph and
Mountain streets, in the St Ann's Ward of this
City—

That they have carefully considered
the prayer of the Petitioner and are of opinion
that the permission sought for should be
granted.

Your Committee therefore recommend
that a special license, as provided for in section
42 of By-law Chapter XIX, be issued to Mr Gédéon
Forest to open a private Butcher's stall for the
sale of meats on the premises hereinbefore
mentioned conditionally however that the
said Gédéon Forest shall conform to
and comply with the provisions and stipula-
-tions contained and set forth in sections
43, 44, 45, 46 and 47 of the said By-law

The

The whole nevertheless respectfully

submitted.

Committee Room,
City Hall
Montreal 7th April 1869

Chas. V. Loys
Simard
P. Taylor
J. Leduc
W. M. Astor

Que le dit Gedeon Forest
aurait l'intention de vendre
& détailler dans son dit magasin
toutes espèces de viandes fraîches
~~et~~ salées, lard, bœuf &c &c
tout en se conformant aux
exigences du Conseil de cette
dite cité —

Que votre Requirant vous
supplie humblement de vou-
-loir bien, après avoir rempli
les formalités de la loi faite
& pourvue en pareil cas, lui
octroyer la susdite licence
aux fins de lui permettre de
vendre & détailler des viandes
fraîches ~~et~~ salées tel que
susdit, &c faisant vos fe-
-res justes
Montréal le 22 Février 1869.

Gedeon Forest

Petition
G. Forest

for leave to sell
fresh seal meat

Referred to markets
9th March

Province de Québec }
Cité de Montréal }

A Monsieur Valois, Censeur,
Président du Comité des Marchés -

L' humble Requête de
Gideon Huet-Marchand
Épicier, de la cité & du dis-
trict de Montréal -

Expose respectueu-
sement au dit Comité des
Marchés -

Qu'il tient un
magasin d'épicerie au
coin des Rues St. Joseph
& McLeod, dans le Quartier
St. Anne de cette dite cité
de Montréal -

Qué

CARTABLE
No. 3406 T 1/2 Left

FOLDER
No. 3406 T 1/2 Left

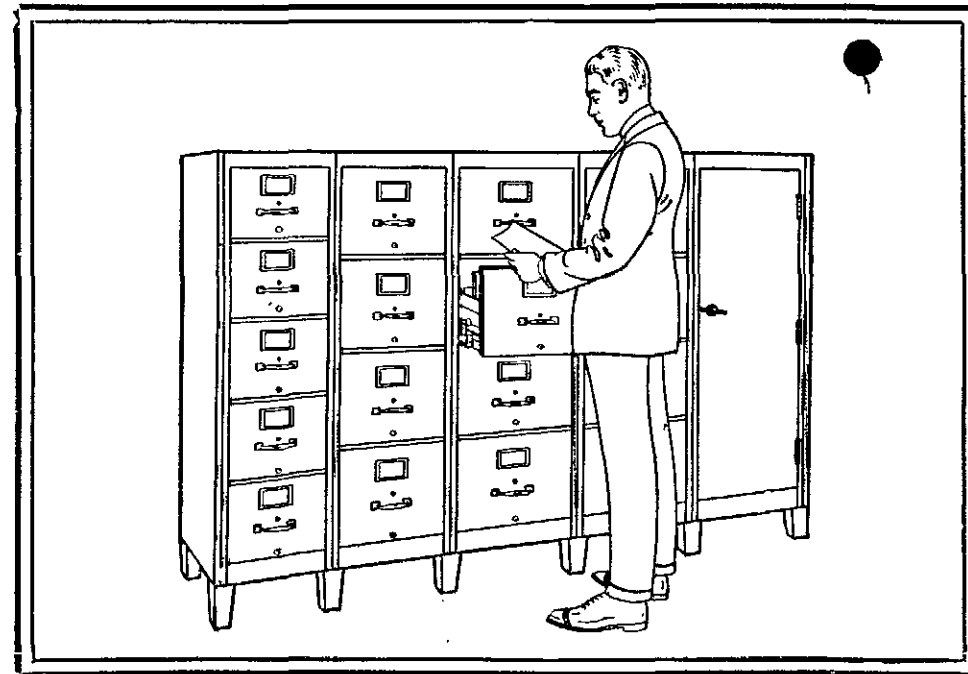
POUR TOUT AUTRE GENRE DE
CARTABLES S' ADRESSER À

FOR ANY OTHER FOLDERS
CALL AT

GRANGER FRÈRES
Libraires, Papetiers Importateurs
Booksellers, Stationers, Importers
54 Notre-Dame-Ouest Montréal

LA 2171

DEPT. No. 1





1840

2-01

Marchés, Commission
Rapports.